



Union Locale CGT LYON 3^e / 6^e FORMATION SYNDICALE 2024

Report
Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s
30 septembre, 1^{er}, 3 et 4 octobre 2024

DESTINATAIRES : Bases et Syndiqués CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon.

Chers (es) camarades,

Vous trouverez ci-dessous le programme des formations organisées par l'UL CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon pour l'année 2024 et janvier 2025

Dates	Formations	Nombre de places
18 et 19 janvier 2024	S'impliquer dans la CGT (ancienne FANS)*	12
18 au 22 mars 2024	Participer à la vie de la CGT (ancien Niveau 1)	12
8 au 10 avril 2024		
6 et 7 juin 2024	S'impliquer dans la CGT (ancienne FANS)*	12
30 septembre, 1 ^{er} , 3 et 4 octobre 2024	Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s	12
17 et 18 octobre 2024	S'impliquer dans la CGT (ancienne FANS)*	12
2 au 6 décembre 2024	Participer à la vie de la CGT (ancien Niveau 1)	12
8 au 10 janvier 2025		

* Formation destinée aux syndiqués isolés de l'UL ou appartenant à une section syndicale ou à un syndicat de la localité n'ayant ni les moyens de formation ni les effectifs nécessaires pour constituer un groupe.

Pour bénéficier de la diversité et de toute la richesse d'échanges réellement interprofessionnels, il est vivement souhaitable - mais pas impératif pour la formation « Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s » - de limiter à 2 par stage le nombre de camarades d'une même entreprise dans une même session de formation. Cette préconisation ne s'applique pas à la formation d'accueil « S'impliquer dans la CGT ».

Les inscriptions seront validées par l'UL après accord du syndicat ou de la section syndicale et vérification que les démarches pour bénéficier des dispositions sur le maintien de salaire pendant le CFESSES, auront bien été entreprises.

Vous trouverez en annexe :

- le détail des formations
- le modèle de lettre à employer pour faire appliquer l'article L2145-6 du Code du travail pour les salariés du secteur privé
- les règles applicables pour les agents du public

Pour l'UL CGT des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon
Vincent Cordellier
Responsable de la formation syndicale



Union Locale CGT LYON 3^e / 6^e FORMATION SYNDICALE 2024

Détail des formations

S'impliquer dans la CGT (formation d'accueil)

Public :

Tous·tes les syndiqué·e·s

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale dans la famille « Outiller pour être acteur toute sa vie ».

Les objectifs de formation :

Les nouveaux·elles syndiqué·e·s seront en capacité d'identifier l'organisation de la société et leur place dans la CGT.

Les thèmes abordés :

- L'organisation de la société et quelques conséquences du système capitaliste mondialisé,
- L'action syndicale dans la société
- La CGT, ses valeurs, la place de chaque syndiqué·e dans notre organisation
- Les droits et la représentation des salariés

Les prérequis à cette formation :

Etre syndiqué·e à la CGT

Forme et durée de l'action de formation

Stage de 2 jours à la Bourse du Travail de Lyon avec environ 6 heures d'intervention par jour.

Dates	Nombre de places
18 et 19 janvier 2024	12
6 et 7 juin 2024	12
17 et 18 octobre 2024	12



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2024

Participer à la vie de la CGT

(Ce bloc remplace le tronc commun de la FSG Niveau 1)

Public :

Tous·tes les syndiqué·e·s

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale générale dans la famille « Outiller pour être acteur toute sa vie ».

Les objectifs de formation :

Inviter et permettre aux syndiqué·e·s de participer à la vie et aux actions de la CGT dans leur syndicat et dans les structures interprofessionnelles. « Participer » est un prérequis pour les formations au mandat ou à la responsabilité.

Les thèmes abordés :

- Module 1 : les caractéristiques et le fonctionnement de la société capitaliste, ses conséquences sociales et environnementales
- Module 2 : l'organisation des salariés du local à l'international, la CGT, nos valeurs et nos principes fondamentaux, notre organisation.
- Module 3 : notre démarche revendicative pour élaborer des revendications avec les salarié·e·s à partir du travail, la représentation des salarié·e·s, la négociation collective et la communication pour porter les revendications.

Les prérequis à cette formation :

Si possible avoir suivi une formation d'accueil des nouveaux syndiqués ou le bloc « S'impliquer dans la CGT ».

Forme et durée de l'action de formation

- Module 1 (3 jours)
- Module 2 (2 jours)
- Module 3 (3 jours)

Environ 6 heures d'intervention par jour à la Bourse du Travail de Lyon.

Les syndiqué·e·s doivent faire leur demande de congé pour l'ensemble des dates du bloc « Participer à la vie de la CGT » (module 1 + module 2 = 5 jours et module 3 = 3 jours) dès l'inscription aux deux premiers modules.

Blocs	Modules	Dates	Nombre de places
1	1 et 2 (5 jours)	18 au 22 mars 2024	12
	3 (3 jours)	8 au 10 avril 2024	
2	1 et 2 (5 jours)	2 au 6 décembre 2024	12
	3 (3 jours)	8 au 10 janvier 2025	



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2024

Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s

Public :

Les responsables de syndicat ou section syndicale (secrétaire, trésorier·e, membre de la commission exécutive ou du conseil syndical...), les délégué·e·s syndicaux·les ou représentant·e·s de la section syndicale, les délégué·e·s du personnel, les représentant·e·s syndicaux·les, les candidat·e·s au CSE.

Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation s'inscrit dans le parcours de formation syndicale dans la famille « Outiller pour le mandat et la responsabilité ».

Les objectifs de formation :

Permettre aux participants d'acquérir les éléments immédiatement mobilisables pour exercer pleinement leur mandat ou leur responsabilité dans le cadre de la démarche syndicale CGT.

Ce stage vient en complément des formations « économique » et « santé, sécurité et condition de travail (SSCT) » des élu·e·s du CSE. Il porte essentiellement sur le lien entre l'activité de la section syndicale ou du syndicat et l'exercice des mandats et des responsabilités pour faire respecter les droits individuels et collectifs et gagner des droits nouveaux dans l'entreprise.

Les thèmes abordés :

Approche légale et conception CGT

- des droits et moyens de la section syndicale dans l'entreprise,
- de La mission et des moyens des Délégués Syndicaux et Représentants de la Section Syndicale,
- de la mission et des moyens des délégués du personnel et représentants syndicaux au Comité Social et Economique,
- de la négociation dans l'entreprise.

Les prérequis à cette formation :

Avoir suivi *a minima* une formation d'accueil des nouveaux syndiqués ou le bloc « S'impliquer dans la CGT » et si possible le bloc « Participer à la vie de la CGT ».

Forme et durée de l'action de formation :

4 jours sur une même semaine avec neutralisation du mercredi.

Dates	Nombre de places
30 septembre, 1 ^{er} , 3 et 4 octobre 2024	12



Union Locale CGT
LYON 3^e / 6^e
FORMATION SYNDICALE 2024
Participation aux frais de stage

Une participation forfaitaire aux frais de stage de 30 € par jour et par stagiaire est demandée. Elle permet de couvrir une partie des dépenses engagées par l'UL pour la formation syndicale.

Cette participation forfaitaire est à la charge du syndicat ou de la section syndicale qui donne son accord sur les candidatures.

Maintien de salaire pendant le Congé de Formation
Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale
CFESES (salarié·e·s du privé) :

Quel que soit l'effectif de l'entreprise, le maintien de la rémunération d'un bénéficiaire de CFESES est de droit.

Article L2145-6 du Code du travail

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue.

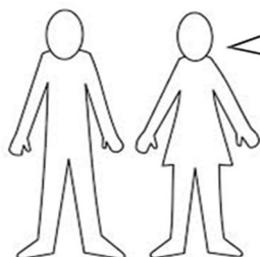


Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2024

Procédure de Demande de Congé de Formation Economique, Sociale, Environnementale et Syndicale



Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?

- D'abord les syndiqués doivent voir avec leur syndicat pour examiner les plans de formation proposés et, en adéquation avec le projet pédagogique de la CGT « Equiper pour agir », l'utilité de la formation syndicale pour le syndiqué.
- Le syndicat valide la fiche de demande d'inscription au stage souhaité de formation syndicale avant tout envoi à l'Union Locale
- **En même temps, le syndiqué fait une demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale auprès de son employeur suivant le modèle ci-joint.**

L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report.

Les seuls motifs valables sont :

- ✓ Le délai de 30 jours est-il respecté ?
- ✓ Le quota individuel de formation (12 ou 18 jours) est-il respecté ?
- ✓ L'organisme de formation est-il habilité ?

Réponse de l'employeur :

NON



L'employeur peut refuser le congé

- ✓ Le quota global de l'entreprise est-il respecté ?
- ✓ Le quota d'absences simultanées de l'entreprise est-il respecté ?

NON



L'employeur peut reporter le congé

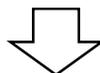
- ✓ Les nécessités de service permettent-elles d'autoriser l'absence ?

NON



L'employeur doit consulter le CSE

Réponse de l'employeur : OUI



Congé accepté



NON

L'avis du CSE est-il favorable au refus ?

OUI



Congé refusé

En cas de **refus ou de report**, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié dans le délai de 8 jours, cela vaut **acceptation de sa part du congé** et maintien de salaire.





Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2024

Demande de CFESSES du salarié stagiaire à envoyer à l'employeur avec copie au syndicat

Votre demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et à minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

*Le congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis du CSE, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. **Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande.** En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.*

N'oubliez pas d'adresser une copie à votre syndicat ou section syndicale.

Nom et prénom du salarié

Adresse

Code Postal et Ville

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de
l'entreprise ou de l'établissement.....

Adresse

Code Postal et Ville

A , le / /

Objet : demande de congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du

- [date de début de la 1^{ère} partie de la formation]..... au [date de fin de la 1^{ère} partie].....,
- [date de début de la 2^e partie de la formation]..... au [date de fin de la 2^e partie].....,

en vue de participer à une formation économique, sociale, environnementale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail, le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

[Signature]

Copie au syndicat



Union Locale CGT

LYON 3^e / 6^e

FORMATION SYNDICALE 2024

Demande de Congé pour Formation Syndicale dans la Fonction Publique

Le congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximum de douze jours ouvrables par an est un droit inscrit dans Code général de la fonction publique :

Article L215-1

L'agent public en activité a droit à un congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.

Dans les 3 fonctions publiques, les règles particulières sont fixées dans les textes suivants :

- Décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale.
- Décret n°88-676 du 6 mai 1988 relatif à l'attribution du congé pour formation syndicale dans la fonction publique hospitalière.
- Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale.

Les principes généraux sont identiques :

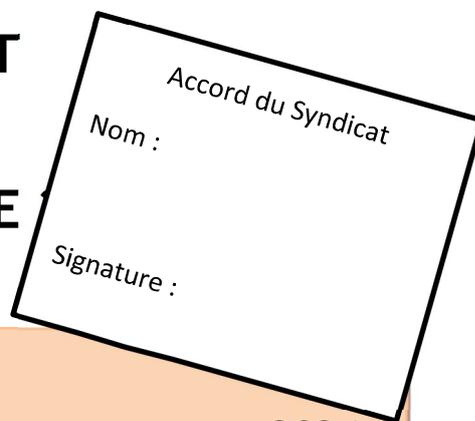
- Le stage doit être suivi dans l'un des centres ou instituts qui figurent sur une liste arrêtée par le ministère de tutelle. La Formation Syndicale CGT est agréée.
- La demande de congé doit être faite par écrit à l'autorité compétente au moins un mois avant le début du stage.
- L'effectif des agents susceptibles de bénéficier du congé au cours d'une même année ne peut excéder 5 % de l'effectif réel de l'établissement.
- Le congé ne peut être refusé qu'en raison de nécessités de service.
- A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session, le congé est réputé accordé.
- La décision de rejet de congé doit être communiquée avec son motif à la commission administrative paritaire au cours de la réunion qui suit cette décision.
- Une attestation d'assiduité au stage établie par l'institut ou le centre de formation agréé doit être remise à l'autorité compétente.

Sur le terrain, les modalités pratiques peuvent être diverses.

Dans tous les cas, les camarades qui souhaitent s'inscrire à une formation organisée par la CGT doivent s'adresser préalablement à leur syndicat qui validera leur demande et leur indiquera la marche à suivre.



**Union Locale CGT
LYON 3^e / 6^e
FORMATION SYNDICALE**



Fiche de candidature

Stage _____ du _____ au _____ 2024
et du _____ au _____ 2024/5
(module 3 « Participer...» ou formation Vie syndicale, élu·e·s et mandaté·e·s)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____ Age : _____

Profession : _____

Adresse personnelle

Voie : _____

Commune : _____ Code postal : _____

N° de téléphone personnel fixe : _____

N° de téléphone personnel portable : _____

Courriel personnel : _____@_____

Courriel professionnel : _____@_____

Courriel du syndicat : _____@_____

Nom et adresse de l'entreprise : _____

Formation (s) syndicale (s) déjà suivie (s) : _____

Mandats électifs et responsabilités syndicales : _____

Année d'adhésion : _____